

Rwanda : le Tribunal international révèle les noms de trois inculpés

Stephen Smith

Libération, 11 janvier 1996

Dix-sept mois après la fin du génocide, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) a révélé hier les premiers noms d'inculpés. Il s'agit de deux bourgmestres et d'un ancien ministre, accusés de meurtre et d'incitation au meurtre dans la préfecture de Butaré, au sud du Rwanda. Siégeant pour la première fois au grand complet, le tribunal, composé de onze juges (six de première instance et cinq d'appel), a demandé l'extradition depuis la Belgique, où ils ont été arrêtés l'été dernier, de Joseph Kanyabashi, 58 ans, d'Elie Ndayambaje, 37 ans, et d'Alphonse Higaniro, 46 ans, ex-ministre et directeur de l'usine d'allumettes de Butaré. La justice belge a déjà fait savoir qu'elle comptait « *pleinement coopérer* » avec le TPR, créé en novembre 1994 par le Conseil de sécuri-

té.

Les trois inculpés – l'identité de huit autres, également poursuivis, n'a toujours pas été révélée – auraient tous joué un rôle dans le déclenchement des massacres à Butaré, la capitale intellectuelle du Rwanda qui, pendant dix jours, fut d'abord épargnée par les tueries. Ainsi, Joseph Kanyabashi aurait-il distribué des armes et incité au génocide, alors qu'Elie Ndayambaje aurait « *participé à plusieurs réunions organisées en vue de préparer les massacres* », avant de participer à une tuerie sur la colline de Kabuya, qui aurait entraîné la mort de « *milliers de civils* ». Quant à l'ancien ministre Alphonse Higaniro, il aurait « *mis à profit sa position pour recruter, organiser et armer des milices Interahamwe* », fer de lance de l'extrémisme hutu.